

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2012

Date de Convocation : 23 Août 2012 Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 16 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de votants : 22	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME</b> <b>REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES</b>  <b>SEANCE ORDINAIRE</b> <b>DU 28 AOUT 2012</b>
---	---

L'an deux mille douze le 28 Août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mr Jean-Marc MORVAN, Maire ; **Mmes** : Paulette MANRY, Marie-Martine VIGIER, Lauriane BONNABRY ; **Mr** : François BONJEAN, **Adjoints**

**Mmes** : Anne-Marie MANOUSSI, Suzanne DURIS, Marie-Claire GOIGOUX, Brigitte VOLLE, Martine GENESTIER ; **Mrs** : Thierry CHAPUT, François DIVOL, Guy RAYNOIRD, Alain PERRIER, François PEYRAT, Adam WEBER, **Conseillers Municipaux**

**ABSENTS** : **Mmes** : Clotilde BERTIN, Chantal ROCHE, Annie DESMOND-COUTURIER, Bernadette PEYRAS-CATASTINI ; **Mrs** : Denis CHEVILLE, Daniel MULLER, Jacques BARBIER

**POUVOIRS** :

- Mme Chantal ROCHE à Mme Suzanne DURIS
- Mme Annie DESMOND-COUTURIER à Mr Jean-Marc MORVAN
- Mr Denis CHEVILLE à Thierry CHAPUT
- Mr Daniel MULLER à Marie-Martine VIGIER
- Mr Jacques BARBIER à Paulette MANRY
- Mme Bernadette PEYRAS-CATASTINI à François BONJEAN

**Secrétaire de séance** : Melle Lauriane BONNABRY

**Jean-Marc MORVAN** : est-ce que le compte-rendu de la séance du 13 juin 2012 appelle de votre part certaines observations, avant son approbation

**Guy RAYNOIRD** : Denis CHEVILLE est absent mais Thierry CHAPUT pourra certainement répondre à ma question.

Quelle a été la réponse de la Préfecture à votre lettre au sujet des délibérations portant sur le choix du cabinet d'urbanisme qui aura en charge la mise en œuvre de la modification et de la révision du Plan Local d'Urbanisme

**Thierry CHAPUT** : la Préfecture considère que les délibérations en tant que telles ne sont pas entachées d'illégalité. En effet n'ayant pas l'ordre du jour, la Préfecture ne peut pas se rendre compte de la discordance entre la rédaction de la délibération et celle de l'ordre du jour et c'est là qu'est le problème. L'affaire est close, mais nous considérons que la délibération ne correspond pas à l'ordre du jour.

**Jean-Marc MORVAN** : je prends acte de la réponse de la Préfecture et je considère donc qu'il n'y a pas de problème.

Le compte-rendu de la séance du 13 Juin 2012 est approuvé comme suit :

pour : 22      abstention : 0      contre : 0

**DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION  
ROUTE DES CARNETS DE VOYAGE 2012**

**Monsieur le Maire,**

► **PRESENTE** une convention qui doit être signée entre l'Association IFAV, l'artiste Francis Macard et la Commune dans le cadre de la « Route des Carnets de voyage 2012 ».

► **INDIQUE** que l'artiste, Francis Macard exposera ses œuvres dans une salle de la mairie et animera un atelier pour enfants au Centre de Loisirs durant les vacances de La Toussaint.

► **PRECISE** que les frais pour la prestation au Centre de Loisirs s'élèveront à 150 € TTC

► **DEMANDE** au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par

**VOTE :    pour : 22            contre : 0            abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à :

- signer la convention avec l'Association IFAV
- rémunérer 150 € à l'artiste pour sa prestation au Centre de Loisirs
- signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
SPORTIVE AUTOMOBILE DOME FOREZ**

**Monsieur le Maire,**

➡ **PROPOSE** que la commune verse à l'association ASA DOME FOREZ une subvention de 600 € afin de contribuer financièrement aux divers frais engagés par celle-ci pour l'organisation de la course de côte DURTOL/ORCINES qui se déroulera le 9 septembre 2012.

➡ **INDIQUE** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits à l'article 6574 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après délibération, par

**VOTE :    pour : 22            contre : 0            abstention : 0**

➡ **AUTORISE** le Maire à verser une subvention de 600 € à l'association ASA DOME FOREZ dans le cadre de la manifestation de la course de côte DURTOL/ORCINES et signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ADHESION  
DE DEUX NOUVEAUX E.P.C.I. AU SIEG**

**Monsieur le Maire,**

► **DONNE** lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du SIEG en date du 19 Novembre 2011 décidant à l'unanimité l'adhésion de deux E.P.C.I. qui en ont fait la demande au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public :

- Le SIVOM de la Couze Pavin
- La Communauté de Communes du Pays d'Ambert

► **INDIQUE** ensuite qu'en application des dispositions de l'article L 5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et en tant que commune membre du comité du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, il

convient de se prononcer sur les adhésions envisagées des E.P.C.I., sous réserve que les lettres d'intention d'adhésion des E.P.C.I. soient confirmées par une délibération officielle.

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 20                    contre : 0                    abstention : 2**

► **APPROUVE** l'adhésion des E.P.C.I. dénommés ci-dessus, au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public, selon la délibération du Comité Syndical du 19 Novembre 2011.

► **PREND** acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir avant le 31 Décembre 2012 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

► **AUTORISE** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant

<p align="center"><b>DELIBERATION PORTANT CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE PAR CLERMONT-COMMUNAUTE POUR LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS</b></p>
--

**Monsieur le Maire,**

► **DONNE** lecture au Conseil Municipal de la délibération de Clermont-Communauté pour la composition du comité de pilotage dans le cadre du programme local de prévention des déchets :

*«l'accord-cadre avec l'ADEME qui accompagne Clermont-Communauté dans cette démarche, prévoit la mise en place d'un Comité de suivi des déchets. Ce comité de pilotage sous la présidence du vice-président chargé de la gestion des déchets, est composé des membres du comité de suivi, d'un collègue des élus locaux, d'un collègue des institutions, d'un collègue société civile, d'un collègue service de l'Etat. Il a un rôle consultatif. Au niveau des élus locaux le collège est composé de 1 représentant par commune membre ».*

► **PROPOSE** de désigner Madame Annie DESMOND-COUTURIER

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 20                    contre : 0                    abstention : 2**

► **AUTORISE** le Maire à nommer Madame Annie DESMOND-COUTURIER comme représentant de la commune d'Orcines au Comité de Pilotage pour le programme local de prévention des déchets de Clermont-Communauté et signer tout document se rapportant au dossier.

<p align="center"><b>DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT POUR DES PRESTATIONS DE CAPTURE, TRANSPORT D'ANIMAUX ET DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND</b></p>
--

**Monsieur le Maire,**

► **DONNE** lecture au Conseil Municipal du projet de convention constitutive de groupement pour des prestations de capture, transport d'animaux et de fourrière animale.

► **PRECISE** qu'afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des chiens et chats errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme, il a été décidé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

► **INDIQUE** que la commune de Clermont-Ferrand en assurerait la coordination. A ce titre, celle-ci aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence : publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature et notification du marché.

Chaque membre passera commande des prestations dont il aura besoin, en contrôlera la bonne exécution et réglera la facture correspondante dans les limites des prix résultant du marché et correspondant à ses propres besoins.

La forme du marché proposée est un marché ordinaire passé en procédure adaptée ouvert conformément aux articles 30 et 28 du Code des Marchés Publics pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Ainsi pour la ville d'Orcines, l'estimation annuelle de la prestation s'établit à 1 € par habitant au maximum, soit 3 374 €. Le prix définitif sera établi à l'issue de la consultation et de l'attribution du marché public

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 22                contre : 0                abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commande pour des prestations de capture, transport d'animaux et de fourrière animale et signer tout document se rapportant au dossier.

<b>DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE POUR L'INSTALLATION D'UN PYLONE SUR UNE PARCELLE SECTIONALE</b>
---

**Monsieur le Maire,**

► **INDIQUE** que dans le cadre de la mise en service de la ligne électrique de 63 000 volts ENVAL / LES ANCIZES, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) demande l'installation d'un pylône sur la parcelle G 1293 Bruyère des Moines, appartenant aux habitants de la Fontaine du Berger, représentés par le Maire.

► **INFORME** qu'une indemnité de 680 € sera versée en contre partie de l'abattage de bois.

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Réseau de Transport d'Electricité et percevoir au nom des ayants-droits de la section de la Fontaine du Berger, le versement de l'indemnité de 680 €

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 22                contre : 0                abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec Réseau de Transport d'Electricité et percevoir au nom des ayants-droits de la section de la Fontaine du Berger le versement de l'indemnité de 680 € et signer tout document se rapportant au dossier.

<b>DELIBERATION PORTANT AVENANT AUX TRAVAUX D'EAU POTABLE MISE EN PLACE DES COMPTEURS GENERAUX</b>
--

**Monsieur le Maire,**

► **INFORME** qu'à l'occasion des travaux de mise en place des compteurs généraux sur les réservoirs de la commune, des travaux supplémentaires devront être exécutés lorsque les équipements existants ne pourront être conservés en l'état.

► **INDIQUE** les augmentations concernées par ces travaux supplémentaires, objet de l'avenant N° 1 au marché d'AEP du 29 novembre 2011 conclu avec l'entreprise Robinet :

	MARCHE	AVENANT
- Installation de chantier	4 500	4 500
- Réservoir de Gessigny	7 670	9 540
- Réservoir de la Fontaine du Berger	7 980	8 370
- Réservoir de Montrodeix	10 570	13 050
- Réservoir de Solagnat	3 800	4 190
- Réservoir de Ternant	3 920	8 910
- Réservoir de Sarcenat	7 410	12 600
- Réservoir Chez Vasson	4 230	4 230
- Réseau de Ternant (en sortie de réservoir)	18 140	20 459
- Remplacement de compteurs généraux	18 480	18 360
	-----	-----
	86 700 € HT	104 209 € HT

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces travaux supplémentaires comme indiqués ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché du 29 novembre 2011 conclu avec l'entreprise Robinet ayant pour objet le programme d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après délibération par :

**VOTE : pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché d'AEP concernant les travaux indiqués ci-dessus et signer tout document se rapportant au dossier

### DELIBERATION PORTANT REMBOURSEMENT DE SINISTRES

**Monsieur le Maire,**

► **INDIQUE** que la commune a été destinataire de deux chèques de remboursement de sinistre de notre assureur, d'un montant de 831,22 € : BRIS DE GLACE A L'ECOLE  
796,89 € : BRANCHES D'ARBRE TOMBEES SUR LA TOITURE DES  
ATELIERS MUNICIPAUX

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par

**VOTE : pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à percevoir le remboursement des sinistres pour un montant de 831,22 € et 796,89 € sur le budget principal et signer tout document afférent à ce dossier.

### DELIBERATION PORTANT REMBOURSEMENT D'UNE DOUBLE FACTURATION PAR FRANCE TELECOM-ORANGE

**Monsieur le Maire,**

► **INDIQUE** que la commune a été destinataire d'un chèque de 203,38 € émanant de FRANCE TELECOM ORANGE correspondant à un remboursement pour double facturation du contrat N° NR12135 par NX05843.

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par

**VOTE : pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à percevoir le remboursement de France TELECOM-ORANGE pour un montant de 203,38 € sur le budget principal et signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE**

**Monsieur le Maire,**

► **INDIQUE** qu'il est nécessaire d'effectuer des changements d'imputation suite au vote du budget :

<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
art.	Libellé	Dim. de crédits	Augm. de crédits	art.	Libellé	Dim. de crédits	Augm. de crédits
020	Dépenses imprévues	35 725,00					
2031/127	MO voirie 2011		1 520,00				
2041582	SIEG		15 000,00				
21312	Extension école	20 000,00					
2135	Sanitaire classes nouvelles		2 000,00				
21568	Borne camping car		1 500,00				
2158	Tableau numérique école		1 500,00				
2183	Cablage + caméra école		3 000,00				
2184	Mobilier scolaire		3 500,00				
2313	Toiture salle omnisports		15 200,00				
2315/127	Voirie 2011		6 905,00				
2031/131	MO voirie 2012		5 600,00				
	<b>TOTAL</b>	<b>55 725,00</b>	<b>55 725,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 20                    contre : 0                    abstention : 2**

► **AUTORISE** le Maire à prendre cette décision modificative N° 1 au budget principal

**DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET EAU**

**Monsieur le Maire,**

► **INDIQUE** qu'il est nécessaire d'effectuer des changements d'imputation suite au vote du budget :

<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
art.	Libellé	Dim. de crédits	Augm. de crédits	art.	Libellé	Dim. de crédits	Augm. de crédits
022	Dépenses imprévues	20 000,00					
6063	Fournitures entretien	9 000,00					
613	Location		18 000,00				

6152	Entretien réparation bâtiment		8 000,00				
6378	Autres impôts		3 000,00				
	<b>TOTAL</b>	<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE : pour : 20 contre : 0 abstention : 2**

► **AUTORISE** le Maire à prendre cette décision modificative N° 1 au budget annexe de l'eau

<b>DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'INSTALLATION DE RALENTISSEURS RUE DU BUISSON MAILLY</b>
--

**Monsieur le Maire,**

► **INFORME** que dans le cadre de son programme de voirie 2012, il est prévu la construction de trois ralentisseurs dans la Rue du Buisson Mailly. Ces ralentisseurs permettront de limiter la vitesse sur cette rue où l'on observe plusieurs rétrécissements de la chaussée. Ce secteur est très résidentiel avec la présence de nombreux enfants.

► **INDIQUE** que ces ralentisseurs ont un coût prévisionnel de 12 000 € HT

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'installation de ces trois ralentisseurs et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des Amendes de Police

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à :

- engager les travaux pour l'installation de trois ralentisseurs Rue du Buisson Mailly
- solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des Amendes de Police
- signer tout document afférent à ce dossier

<b>DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE</b>
---

**Monsieur le Maire,**

► **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

► **INDIQUE** qu'en raison d'une augmentation de travail au service technique de l'eau, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et d'ouvrir le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**Marie-Martine VIGIER** : l'agent recruté était en contrat aidé à la mairie depuis le 1<sup>er</sup> février 2010 au service de l'eau.

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN POSTE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE**

**Monsieur le Maire,**

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire

► **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

► **INDIQUE** qu'en raison de son ancienneté un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe peut prétendre à une nomination dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 22            contre : 0            abstention : 0**

► **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et d'ouvrir le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT VERSEMENT POUR PARTICIPATION  
AU FONCTIONNEMENT A L'ECOLE STE ANNE D'ORCINES**

**Monsieur le Maire,**

**Vu** la loi N° 2004-809 du 13 Août 2004, en particulier les articles 87 et 89, relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes, des écoles privées sous contrat

**Vu** la circulaire N° 2012-025 du 15 février 2012 du Ministère de l'Education Nationale

► **INDIQUE** que dans le cadre de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Anne d'Orcines l'estimation des dépenses de fonctionnement a été évaluée à 573,71 €/élève

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Anne d'Orcines

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 22            contre : 0            abstention : 0**



► **AUTORISE** le Maire à verser cette nouvelle participation aux dépenses de fonctionnement pour l'école Ste Anne à raison de : 573,71 € par élève résidant sur la commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 et signer tout document afférent à ce dossier.

<b>DELIBERATION PORTANT CHOIX DU TRANSPORTEUR SCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR 2012/2013</b>
---

**Monsieur le Maire,**

► **INDIQUE** que plusieurs transporteurs ont été consultés pour les déplacements des élèves de l'école de la Font de l'Arbre pour diverses destinations : patinoire, bowling, cinédôme, ...  
Après analyse des devis, l'offre de la Société NENOT est la mieux disante pour un montant HT se décomposant comme suit :

- Salle omnisport	93,91 €
- Piscine de Chamalières	93,91 €
- Autres transports pour l'ALSH	
• mise à dispo. 1 H	56,00 €
• mise à dispo. 3 H	125,70 €
• mise à dispo. ½ journée 4/5 H	183,70 €
- Mise à dispo 1 journée	
• LE PAL	420,60 €
• SUPER BESSE	360,00 €
• PARENTIGNAT	360,00 €
• CHADIEU	360,00 €
• MUROL	360,00 €
• LE GUERY	360,00 €
• CHATEAUNEUF	360,00 €
- Transfert aller/retour matin et soir destination < 80 km	136 €
• heure supplémentaire : 42 €	
• repas du chauffeur : 16,50 €	
• frais imprévisibles (parking, péage, ...) en supplément	
• TVA 7 %	

► **PROPOSE** que nous retenions l'entreprise NENOT

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE : pour : unanimité contre : 0 abstention : 0**

► **DECIDE** de retenir l'entreprise NENOT pour les montants HT indiqués ci-dessus

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

<b>DELIBERATION PORTANT CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2012</b>
---

Monsieur le Maire,

► **INDIQUE** que suite à une consultation engagée dans la cadre des marchés à procédure adaptée, l'ouverture des plis portant travaux de voirie 2012, la commission des travaux réunie en date du 20 août 2012, puis analyse des offres par le maître d'œuvre, la Safège, a émis un avis favorable à la proposition de l'entreprise RENON pour un montant HT de 102 992,55 €

- **TRANCHE FERME**

● Travaux préparatoires - récolement	2 593,00
● TERNANT : rue du Sous	2 993,00
● TERNANT : rue de Durtol	15 526,00
● SOLAGNAT : rue de la Pépinière	6 993,40
● SOLAGNAT : entrée du village	419,00
● MONTRODEIX : rue des Travelles	2 793,50
● MONTRODEIX : impasse des Chalets	1 844,70
● SARCENAT : chemin de Coudert	3 686,60
● SARCENAT : place du Lavoir	15 360,50
● LE GRESSIGNY : rue de l'Etoilerie	5 122,10
● LE GRESSIGNY : rue de l'Enclos	1 938,00
● LE GRESSIGNY : rue de la Croix Nande	1 557,00
● BONNABRY : rue des Genets	3 168,40
● BONNABRY : rue des Monts d'Auvergne	1 826,10
● LE CHEIX : rue des 3 Fontaines	1 938,00
● FONTANAS : rue des Cascades	19 149,00
<b>TOTAL</b>	<b>86 908,95 €</b>

- **TRANCHE CONDITIONNELLE**

● LE GRESSIGNY : rue du Pavé	3 446,20
● MONTRODEIX : rue Sagne Vida	7 597,40
● FONTANAS : rue du Buisson Mailly ( <i>ralentisseurs</i> )	5 040,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 083,60 €</b>

**SOIT UN TOTAL GENERAL DE 102 992,55 €**

► **INFORME** que pour l'année 2012, la commission des travaux a retenu :

- <b>TRANCHE FERME</b>	<b>86 908,95 €</b>
- <b>TRANCHE CONDITIONNELLE</b>	<b>16 083,60 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>102 992,55 €</b>
--------------	---------------------

Les ralentisseurs rue du Buisson Mailly ne seront installés qu'après réception de l'arrêté d'attribution de la subvention du Conseil Général portant Amendes de Police.

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 22        contre : 0        abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à retenir l'entreprise RENON pour un montant HT de :

- Tranche ferme	86 908,95 €
- Tranche conditionnelle	16 083,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 992,55 €</b>

► **A SIGNER** tout document afférent à ce dossier

**DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES DES  
EGLISES D'ORCINES ET DE TERNANT**

**Monsieur le Maire,**

► **INDIQUE** que nous devons entretenir le matériel campanaire des églises d'Orcines et de Ternant.

► **INFORME** que cet entretien consiste à assurer une visite annuelle ainsi que toutes les autres interventions pour le bon fonctionnement de l'installation. La commission des travaux propose la Société HEUR'TECH pour un montant annuel est de 450 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces dispositions

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'entretien du matériel campanaire des églises d'Orcines et de Ternant Société HEUR'TECH pour un montant annuel est de 450 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 3 ans et tout document afférent à ce dossier.

**DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE VERIFICATION ANNUELLE DES  
INSTALLATIONS ELECTRIQUES AU FOYER RURAL**

**Monsieur le Maire,**

► **INDIQUE** que nous devons vérifier annuellement les installations électriques au foyer rural.

► **INFORME** que cette vérification consiste à assurer une visite annuelle ainsi que toutes les autres interventions pour le bon fonctionnement des installations électriques. La commission des travaux a retenu la Société SOCOTEC.

Pour l'année 2012, le montant de la prestation sera de 418,60 € TTC et pour les deux années à venir, la prestation annuelle sera de 275,08 € TTC.

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces dispositions

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

► **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de vérification annuelle des installations électriques au foyer rural par la Société SOCOTEC pour montant de 418,60 € TTC la première année (2012) et de 275,08 € TTC pour les deux autres années et tout document afférent à ce dossier.

**DELIBERATION PORTANT DECLASSERMENT ET ALIENATION D'UN DELAISSE**

**Monsieur le Maire,**

► **INDIQUE** que les biens du Domaine Public des Collectivités Territoriales sont inaliénables et imprescriptibles (art.L 1311-1 du C.G.C.T. et art. L3111-1 du CG3P). Ils ne peuvent être vendus sans avoir été préalablement désaffectés et déclassés. Pour les «délaisés de voirie», un déclasserment de fait, sans intervention d'un acte administratif de la collectivité propriétaire est possible. La disparition de la domanialité

publique résulte du fait que ces terrains, places, rues et impasses ne sont plus utilisés pour la circulation (CE-27/09/1989-Moussion-N° 70653)

► **INFORME** que les propriétaires du terrain cadastré N° AB 257 - 4 Rue du Sous – Ternant – ORCINES souhaitent acquérir la parcelle contigüe à leur propriété. Cette parcelle d'une superficie de 40 m<sup>2</sup> n'est plus utilisée pour la circulation depuis de nombreuses années.

La commission d'urbanisme considère que ce terrain peut être reconnu comme un délaissé de voirie puisqu'il n'est plus utilisé pour la circulation. Il a été estimé par le service des Domaines à 23€/m<sup>2</sup>, soit 920 €

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver le classement de ce terrain en délaissé de voirie afin qu'il soit vendu au riverain.

Le Conseil Municipal, après délibération par :

**VOTE :    pour : 22                    contre : 0                    abstention : 0**

► **CONSIDERE** que le terrain contigüe à la propriété cadastrée N° AB 257 - 4 Rue du Sous – Ternant - ORCINES, est devenu un délaissé de voirie, qu'il a perdu son caractère de voie publique et qu'il peut être vendu au riverain.

► **AUTORISE** le Maire à vendre le délaissé de voirie au riverain occupant la parcelle cadastrée N° AB 257 - 4 Rue du Sous – Ternant – ORCINES et signer tout document afférent à ce dossier.

<p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION PORTANT SOUMISSION ET DISTRACTION DE PARCELLES DANS LE CADRE DE LA MISE EN SERVICE DU TRAIN A CREMAILLERE</b></p>
--

**Monsieur le Maire,**

► **RAPPELLE** au Conseil Municipal que suite à la construction du train crémaillère du puy de Dôme, une partie des biens de sections relevant du Régime Forestier et gérés par le SMGF d'Orcines ont été transférés au Conseil Général du Puy-de-Dôme, conformément aux deux promesses d'échange validées par délibération en date du 16 juin 2010 et signées entre la commune d'Orcines et le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

► **INFORME** que les parcelles sectionnelles d'Orcines ont été échangées à valeur égale contre des biens forestiers appartenant au Conseil Général du Puy-de-Dôme et situées sur le puy de Louchadière (commune de Saint-Ours-Les-Roches) et le puy de Dôme (commune d'Orcines).

Au vu des promesses d'échange et en tant que gestionnaire, le SMGF d'Orcines s'est prononcé favorablement sur le plan technique pour la distraction au régime forestier de l'ensemble de ces biens de sections transférés au Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Dans ces conditions, le SMGF demande à la commune d'Orcines, représentant du propriétaire pour les biens de sections, de délibérer pour :

① demander à l'ONF de procéder à la distraction du régime forestier des biens de sections entrant dans l'échange avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme et ayant permis la réalisation du train à crémaillère

② demander à l'ONF la soumission au régime forestier des terrains échangés par le Conseil Général du Puy-de-Dôme. Ces terrains viendront en compensation des terrains distraits du régime forestier ce qui permettra de ne pas modifier les quotes-parts des membres du SMGF.

**Parcelles à distraire du régime forestier dans le cadre des travaux du train à crémaillère :**

**Habitants de la Font de l'Arbre et de Fontanas**

Section	N°	Lieu-dit ou rue	Surface m <sup>2</sup> (parcelle totale)	Surface à distraire (m <sup>2</sup> )
F	873	Puy de Dôme	178 230	83 882
F	877	Puy de Dôme	117 968	13 340
F	183	Puy de Dôme	510	510
F	185	Chambadèze Haute	115 000	115 000
F	186	Chambadèze Haute	1 910	1 910
F	187	Chambadèze Haute	7 750	7 750
F	875	Puy de Dôme	2 868	2 868
F	156	La Souchère	81 600	7 097
F	737	Puy de Dôme	91 860	1 045
G	982	Couleyras	379 710	18 836
<b>Surface totale à distraire</b>				<b>252 238</b>

**Habitants de Fontanas**

Section	N°	Lieu-dit ou rue	Surface m <sup>2</sup> (parcelle totale)	Surface à distraire (m <sup>2</sup> )
F	190	Chambadèze Haute	67 790	1 779
F	188	Chambadèze Haute	9 620	9 620
<b>Surface totale à distraire</b>				<b>11 399</b>

**Habitants de La Font de l'Arbre**

Section	N°	Lieu-dit ou rue	Surface m <sup>2</sup> (parcelle totale)	Surface à distraire (m <sup>2</sup> )
F	196	Chambadèze Haute	75 993	1 970
F	184	Chambadèze Haute	16 150	16 150
<b>Surface totale à distraire</b>				<b>18 120</b>

**Habitants de Montroueix, Enval, La Font de l'Arbre, Fontanas**

Section	N°	Lieu-dit ou rue	Surface m <sup>2</sup> (parcelle totale)	Surface à distraire (m <sup>2</sup> )
F	181	Puy de Dôme	259 870	5 437
<b>Surface totale à distraire</b>				<b>5 437</b>

**Habitants de Montroueix, Enval, Pont de Riomaux**

Section	N°	Lieu-dit ou rue	Surface m <sup>2</sup> (parcelle totale)	Surface à distraire (m <sup>2</sup> )
F	168	Puy de Dôme	28 580	513
<b>Surface totale à distraire</b>				<b>513</b>

**Total des surfaces à distraire : 287 707 m<sup>2</sup>**

**Parcelles à soumettre au régime forestier dans le cadre des travaux du train à crémaillère :**

Identification des parcelles départementales échangées avec le SMGF d'Orcines à soumettre en compensation de la distraction :

- parcelle D 341 d'une emprise de 177 808 m<sup>2</sup>

} Total des surfaces à soumettre : 240 832 m<sup>2</sup>

- parcelle F 180 d'une emprise de 63 024 m<sup>2</sup>

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces dispositions

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :**    pour : 22                contre : 0                abstention : 0

► **SE PRONONCE** en tant que représentant des propriétaires (biens de sections) pour que l'office national des forêts réalise conformément au tableau ci-dessus :

- ① la distraction du régime forestier de 287 707 m<sup>2</sup> (28ha 77a 07ca) sis sur la commune d'Orcines
- ② la soumission au régime forestier de 240 832 m<sup>2</sup> (24ha 08a 32ca) sis sur la commune d'Orcines et de Saint-Ours-Les-Roches.

► **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## DELIBERATION PORTANT DENOMINATION D'UNE SALLE DU FOYER RURAL

**Monsieur le Maire,**

► **INFORME** qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et principalement ses articles L 2121-29 et L 2241-1, le Conseil Municipal a compétence pour la gestion des immeubles de la commune.

► **PROPOSE** qu'en hommage à Pierre LADANT, ancien Maire de la commune, son nom soit attribué à la salle du premier étage du foyer rural.

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

**VOTE :**    pour : 15                contre : 4                abstention : 3

► **AUTORISE** le Maire à :

- **DENOMMER** la salle du premier étage du foyer rural, **Salle Pierre LADANT**
- **SIGNER** tout document afférent à ce dossier

**François BONJEAN** : la nouvelle charte du PNRVA 2013 - 2025 devra être validée avant la fin de l'année. Le projet est à votre disposition en mairie. Elle est sous forme papier et CD/ROM. Le service administratif du Parc se propose de venir en mairie la présenter si vous le désirez.

**Jean-Marc MORVAN** : à votre demande nous allons faire une demande auprès du PNRVA.

**Jean-Marc MORVAN** : également à disposition des élus :

- le rapport sur l'antenne relais **ORANGE** à La Baraque. Nous en avons fait une copie à tous les riverains.
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement communautaire 2011
- le rapport d'activité communautaire 2011

pour les rapports de Communautaires, vous pouvez également les consulter sur le site de Clermont-Communauté

Deux nouvelles naissances sont arrivées au sein des personnels :

- une petite Julie, fille de Florence et Mathieu THOMAS
- un petit Loan, fils de Julie et Nicolas GERARD

Félicitation aux parents

**Suzanne DURIS** : Chantal ROCHE a téléphoné à la mairie, il y a 3 à 4 semaines, pour informer qu'à hauteur du rond-point du golf des matelas usagés avaient été déposés par des gens du voyage.

**Jean-Marc MORVAN** : les services techniques sont informés pour les évacuer. Mais il serait judicieux de relever le numéro d'immatriculation et faire remonter l'information au policier municipal afin qu'une suite juridique puisse être engagée.